

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 23

Pouvoir : 6

Date de la convocation :
26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le premier avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Sandra GUINOT et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Nelly MONNOT, Bénédicte PINSONNEAUX à Pascale DESRAY, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Pascale BARBIER, Elise MARTIN à Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU à Jacqueline PENAUD.

Objet : Budget Principal – Affectation des résultats 2024

Exposé :

Conformément aux règles d'affectation, le Conseil Municipal doit affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année précédente dès le vote du Compte Administratif.

Ce résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- pour le solde et selon la décision du Conseil Municipal, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Quant au solde d'exécution de l'investissement, il fait l'objet d'un simple report quel qu'en soit le sens (excédentaire ou déficitaire).

Pour rappel, le compte administratif 2024 présentait le besoin de financement suivant en section d'investissement :

Résultat d'investissement au 31/12	-1 218 749.85 €
Restes à réaliser en dépenses	98 742.70 €
Restes à réaliser en recettes	316 362.77 €
Besoin de financement d'investissement	1 001 129.78 €

En conséquence, l'affectation se ferait selon les modalités suivantes :

Résultat de fonctionnement	6 747 986.79 €
Affectation en réserves en investissement au compte 1068	1 001 129.78 €
Report en recettes de fonctionnement chapitre 002	5 746 857.01 €

Visa :

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AFFECTE les résultats 2024 selon les modalités présentées ci-dessus.

Vote : POUR 23, ABSTENTION 6 (T. BATHIARD, E. MARTIN, D. BERNARD, MC. BOIREAU, L. LAGRIFFOUL, J. PENAUD)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER
Maire

